

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2019/004
DU 14 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Pagney-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jacques BASSEZ, Sylvain LEROY, Patrick LORMANT, Stéphane MORIZOT, José-Luis VAZ, Jean-Jacques CLAUDON, Jean-François MATTE, Patrick MOUROLIN, Mmes Josette ROBERT, Marie-Christine AVERLANT,

Étaient excusés : Mr Adil TAOUSSI a donné procuration à Mr José-Luis VAZ,
Mr Mathieu BASTIEN a donné procuration à Mr Jean-François MATTE

Était absent(e) : Mr Vincent GUENOT, Mme Nathalie BEAUFORT

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Jean-Jacques CLAUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR. -

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019
- **026** Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat Territoires solidaires 2016-2021 - Appui aux projets Territoriaux
- **027** Prise en charge de la location de la salle de l'Arsenal par la commune pour le spectacle de la fête de l'école
- **028** Modalités du Chantier Jeunes 2019
- **029** Rétrocession par l'AF de Pagney des parcelles du Thiaucourt ZH 126, 70, 71, 57, 56 et ZK 47
- **030** Rétrocession par l'AF de Bruley des parcelles du Thiaucourt ZA 30, 31 et ZD 67
- Questions diverses

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL. -

- Jeux au Pré Thiéry
- Elections européennes
- Point sur l'affaire Steininger
- Point sur carneau dans la parcelle de Mr Funck
- Plantations Houot
- Ecole
- Défibrillateur

La séance est ouverte à 20 H 35

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2019/003 en date du 02 avril 2019 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2019/026 : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat Territoires Solidaires 2016-2021 - Appui aux Projets Territoriaux

Mr le Maire rappelle qu'au titre de la solidarité avec les territoires, l'assemblée départementale a mis en place un fonds d'Appui aux Projets Territoriaux.

Mr le Maire propose de mobiliser ces fonds pour les travaux suivants :

- Acquisition et pose de jeux au Pré Thiéry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de fonds auprès de l'Assemblée Départementale
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus et seront programmés pour l'exercice 2019
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/027 : Prise en charge de la location de la salle de l'Arsenal par la commune pour le spectacle de la fête de l'école

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il a réservé la salle de l'Arsenal pour le spectacle de fin d'année de l'école de Pagney avec le collège Rigny. Il précise qu'il s'était engagé auprès des institutrices à régler le montant de cette location qui s'élève à 300 €.

Afin de pouvoir mandater cette facture au compte 6132 - location immobilière, le Conseil Municipal doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge le montant de la location de la salle de l'Arsenal d'un montant de 300 €
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/028 : Modalités du Chantier Jeunes 2019

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 26 février dernier, l'opération « jeunes - chantier d'été » avait été à nouveau mise en place pour cette année. Cette opération vise à proposer aux jeunes du village, dans leur seizième et dix-septième année, de participer à divers menus travaux d'entretien des bâtiments communaux et d'espaces publics : façade de la salle polyvalente, peinture sur le mur dans la cour de l'école, construction d'une cabane à livre, etc.

Les tâches exercées par les jeunes seront encadrées par le conseil municipal en étroite concertation avec l'employé communal. Les jeunes s'inscriront à la semaine et s'engageront à réaliser 5 demi-journées (du lundi au vendredi).

En contrepartie du service rendu, une gratification s'élevant à 75 € par semaine sera versée à chaque jeune.

Les dates du chantier pour cette année sont du 29 juillet au 2 août et du 5 au 9 août 2019.

Mr le Maire donne lecture du règlement proposé pour le déroulement de cette opération chantier d'été 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son accord pour l'organisation et le lancement de l'opération « jeunes - chantier d'été »
- **APPROUVE** le règlement proposé
- **FIXE** le montant de la contribution allouée en contrepartie du service rendu à 15 € par matinée, soit 75 € par semaine et par jeune
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/029 : Rétrocession par l'Association Foncière de Pagney-derrière-Barine des parcelles du Thiaucourt ZH 126, 70, 71, 57, 56 et ZK 47

Mr le Maire précise aux Conseillers Municipaux, que l'Association Foncière de Pagney-derrière-Barine, lors de son conseil d'administration en date du 10 décembre 2018 a rétrocédé les parcelles ZH 126, 70, 71, 57, 56 et ZK 47.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non de la rétrocession de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession par l'Association Foncière de Pagney-derrière-Barine, des parcelles du Thiaucourt ZH 126, 70, 71, 57, 56 et ZK 47
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2019/030 : Rétrocession par l'Association Foncière de Bruley des parcelles du Thiaucourt ZA 30, 31 et ZD 67

Mr le Maire précise aux Conseillers Municipaux, que l'Association Foncière de Bruley, lors de son conseil d'administration en date du 9 avril 2019 a rétrocédé les parcelles ZA 30, 31 et ZD 67.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non de la rétrocession de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession par l'Association Foncière de Bruley, des parcelles du Thiaucourt ZA 30, 31 et ZD 67
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeux Pré Thiéry

Mme Marie-Christine AVERLANT présente le projet avec différents jeux pour grimper, passer dans des trous, etc. Un appel d'offres en procédure adaptée sera déposé sur la plateforme SPL X-DEMAT pour le choix d'une entreprise.

Affaire Steininger

Mr le Maire présente le dernier courrier de l'avocate de la commune accompagné de la copie de la décision du cabinet d'avocat de Mme Steininger. La requête est sur le fond, Mme Steininger maintient la procédure, il reste donc en débat le coût de la facture. La commune demande le remboursement des frais.

Point sur le carneau dans la parcelle de Mr Funck

La commune est passée par les services techniques de la CC2T qui ont connu un changement de hiérarchie. Le prédécesseur de Mr PIERRE s'était engagé à soulever les pierres et à nettoyer mais le nouveau responsable dit que ce n'est pas possible. Une proposition d'accompagnement en faisant intervenir Malézieux pour déboucher est faite. Une date est arrêtée, le carneau est refermé le lundi 6 mai, l'entreprise ne peut nettoyer jusqu'au bout car quelque chose bloque. Une intervention de la CC2T a lieu le jeudi. Mr Funck est venu se plaindre en mairie que les travaux étaient en retard par rapport à ce qui était prévu avec les assurances. Il est également venu demander que la mairie lui

refasse les escaliers qui mènent à son jardin. Ces travaux ne sont pas inscrits dans le protocole d'accord signé par toutes les parties, la mairie respectera l'engagement pris.

Plantations par l'entreprise Houot.

Les chenilles ont attaqué les buis près de l'église (Pyrale des buis) et les plus anciens au cimetière.

Des devis à l'entreprise Houot ont été demandés :

- Pour le remplacement des buis au cimetière il faut compter 840 € pour l'arrachage, 840 € pour la plantation et 570.47 € pour les plantes fournies soit un total de 2250.47 € TTC. Ces plantations auront lieu au nouveau cimetière sur la partie droite.
- Devant le cimetière il faut compter 720 € pour les plantations et la mise en place d'écorces, et 942.85 € pour la fourniture des plantes (laurier, rosiers) soit un total de 1662.85 € TTC. L'intervention est prévue avant la fin du mois de mai.

Pressoir

Signature du devis avec l'entreprise d'ébénisterie Bastien pour le garde-corps au Pressoir.

Décorations de Noël

Des guirlandes de Noël ont été commandées pour mettre sur des poteaux ronds et en béton ainsi qu'une enseigne pour remplacer celle sur la salle polyvalente. La commune profite des promotions.

Ecole

Une réunion publique de présentation du projet a eu lieu à Bruley. Les parents ont réagi sur le fait qu'ils auraient aimé que les enfants rentrent le midi dans leurs villages respectifs. Normalement l'école doit être prête pour la rentrée 2020. La question de l'équité entre les 3 villages se pose ; l'école se situera dans un seul village mais les mêmes services seront proposés à toutes les familles.

Question sur le transport : il devrait être moins long avec des horaires simultanés. Une demande pour 2 bus pourrait être faite, justement dans le but d'une simultanéité.

Mr le Maire rappelle que le choix des parents, il y a deux ans, s'était porté sur une implantation de l'école à Bruley. Les travaux vont coûter environ 140 000 € à chacune des 3 communes.

Mme Marie-Christine AVERLANT dit qu'on a jadis abandonné Lagney en ne faisant pas de travaux dans l'école et au final, à Bruley, on aura des vieux bâtiments et du neuf. Mme Josette ROBERT ajoute qu'elle trouve, au final, le projet très disparate.

Défibrillateur

Idée d'en poser 1 contre le mur de la mairie, voir peut-être pour 1 second à l'intérieur de la salle polyvalente. Un devis a été reçu : 1247 € HT (défibrillateur + trousse de secours spéciale DAE + signalétique conventionnelle) auquel il faut rajouter une armoire sécurité d'environ 500 € HT et l'entretien annuel d'environ 199 €. La commune va se renseigner auprès de son assureur, de l'Association des Maires et de la CC2T pour savoir si ces organismes proposent une commande groupée.

Travaux sur la place René Kricq

Mr Baumgarten qui suivait le dossier pour le bureau d'étude BEREST est arrêté maladie, c'est Mr Hardy d'Amplitude Paysage et le directeur d'agence de BEREST qui reprennent le dossier. Il faut maintenant le PRO + l'estimation pour ensuite lancer les appels d'offres. Avant, il faut faire le point avec la CC2T sur l'assainissement sur la rue du Grand Ruisseau.

La commune se bat pour le balayage des gravillons sur la place. Nicolas a commencé mais ce balayage aurait dû être fait par l'entreprise mandatée par la CC2T.

Elections Européennes

Le scrutin a lieu le 26 mai de 8 h à 18 h.

Mr le Maire demande à chaque conseiller qui sera présent pour tenir le scrutin. Certaines tranches sont complètes, d'autres restent à compléter ou à remplir complètement. On peut demander à des habitants si cela les intéresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 13

Un tour de table est proposé.

Mr Jean-Jacques CLAUDON informe de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 3 juin et de sa démission au poste de Président de cette association.

Mr José-Luis VAZ pose des questions sur la fibre et les opérateurs arrivés sur le village.

Mr Stéphane MORIZOT parle de la recrudescence des déjections canines partout dans le village.

**Le Maire,
Jean-François MATTE**